

lettre des personnes inculpées

Vient de se conclure l'audience orale du procès contre le mouvement pro-amnistie dans lequel sont poursuivis pour présomption de délits d'appartenance à organisation armée 27 citoyens et citoyennes basques.

Reconnaissant le tribunal qui prétend nous juger, dans sa trajectoire historique d'héritier direct du Tribunal d'Ordre Public franquiste et aujourd'hui, dans son action contre les activités sociales, politiques, culturelles dans notre pays, Euskal Herria, et concrètement dans les procès précédents contre les organisations de jeunesse Haika-segi et plus récemment avec le macro-procès 18/98,

Considérant que dans notre activité de dénonciation de la répression, l'action de ce tribunal spécial a toujours trouvé une place prioritaire par son manque d'indépendance et d'impartialité, par son détachement des garanties et principes de droit, par l'application non pas de la justice, mais par l'habillage juridique de la vengeance politique,

Nous réaffirmant en ce que l'exercice des droits politiques – liberté d'expression, d'association, de manifestation, etc. - ne sont pas négociables, contrôlables, soumis à condition.

Etant conscients que la sentence à notre encontre est écrite, que celle-ci est condamnatoire et qu'elle ne dépendra pas de notre attitude devant dit tribunal.

Dans ces conditions, nous avons décidé de renoncer à l'exercice de la défense judiciaire.

Ainsi, pendant deux mois ont été reproduites, face à notre attitude passive mais respectueuse, les preuves des accusations; les interprétations de policiers et gardes civils, qui ont participé à l'élaboration du dossier, et acceptés par le tribunal comme experts scientifiques, objectifs, indépendants; la lecture d'articles apparus dans la presse, de documents sur notre activité, d'écoutes téléphoniques relatives à notre activité journalière.

Nous avons observé comme des convives de pierre, comment lors de ces 29 sessions les faits ont été retordus, ont été présentés comme des actes délictuels la dénonciation de la répression et la solidarité avec ses victimes. Nous avons appris que nous étions membres d'une organisation armée, alors que notre activité est reconnue de manière publique et pacifique. Nous avons pris connaissance que quand nous menions l'activité de n'importe quel organisme populaire – organisation de loteries ou tombolas, distribution d'affiches, convocation de conférences de presse et mobilisations, etc. - nous suivions en réalité des consignes et ordres de l'ETA.

Mais avec la présentation des accusations, nous nous sommes également aperçus, avec le propre tribunal, d'une réalité incontournable: l'existence de la torture, la politique pénitentiaire de dispersion et la souffrance que cela génère chez les prisonniers et leurs familles, la pratique du terrorisme d'Etat, la violation de droits politiques tels que la liberté d'expression et d'association, l'inexistence de justice et réparation pour de larges secteurs de la société basque. Réalité qui va toujours de paire quand on parle de l'activité du mouvement pro-amnistie.

Et certes, nous avons pu vérifier que l'Audience Nationale et les accusations ne peuvent comprendre notre libre décision, notre choix vital de dénoncer la violence de l'Etat et soutenir des propositions pour son éradication définitive. Ils ne parviennent pas à comprendre que c'est précisément la persistente de la répression qui génère la réponse massive pour l'amnistie. Ils ne comprennent pas ce concept, qui se réfère inéluctablement au dépassement de toutes les causes qui génèrent les violences.

Et pour cela, ils préfèrent nous écarter, augmentant le niveau de douleur et souffrance. Générant plus de prisonniers et prisonnières. Et ainsi, des niveaux plus élevés d'indignation sociale et de réponse.

Mais ces derniers temps nous avons pu aussi entendre beaucoup de voix amies qui se sont solidarisées avec nous et qui ont voulu reprendre le témoin pour accompagner ceux qui souffrent la répression. Des organismes de droits humains nationaux ou internationaux ont élevé le drapeau de la nécessité de la dénonciation de la violence de l'état, face au mur de l'impunité. On a écouté clairement, ceux qui depuis des secteurs académiques, juridiques, clament pour la disparition de l'Audience Nationale artifice de l'interprétation abusive du terme de terrorisme et peut-être de l'application de la plus évidente version pratique dans le monde du droit pénal de l'ennemi.

Et une fois terminé le procès pour sentence, nous demandons à ceux qui n'ont pas pu nous juger mais nous imposerons, sans doute, une forte condamnation: Qu'avez-vous obtenu? Et maintenant quoi?